



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 05 AVRIL 2023**

2023/27

L'an deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia -- M. REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan -

ABSENTES EXCUSEES : Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille -

PROCURATIONS : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DE CORO Jessica
Mme BAECKER Sybille à Mme SCHMITT Marie-Gil

Soit 19 votants

OBJET : Cession de parcelles à la CA Nîmes Métropole

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété des personnes publiques,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

CONSIDERANT la finalisation de la mise en place du système d'assainissement de la Gardonnenque qui nécessite la régularisation foncière de parcelles de terrains dans le périmètre de le STEP implantée en bordure de la RD 18 à Sainte-Anastasie

Après en avoir délibéré,

DECIDE A l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver la cession gratuite des terrains suivants à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

AI n0 834 pour 1 789 m²
AI n° 732 pour 84 m²
AI n° 734 pour 238 m².

Porte des Gorges da Gardon - Site classé

Et les servitudes de passages et de réseaux sur les parcelles AI 835 (611 m²) et AI 836 (35m²)

ARTICLE 2 : prend acte que tous les frais afférents à cette régularisation foncière seront à la charge de la CA de Nîmes Métropole.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

